

— Le Souverain-Pontife, comme pour bien faire savoir qu'il était complètement rétabli et en donner une preuve en quelque sorte authentique, a voulu reprendre son ancien appartement au troisième étage des loges. On a profité du moment de sa maladie pour y faire des modifications importantes. On n'est maintenant que très rarement reçu dans ces pièces consacrées à l'usage privée du pape. Mais au commencement de son pontificat, et pendant qu'on réparait, ce qui fut long, les appartements de Pie IX et de Léon XIII, il accorda dans ses appartements privés, qui étaient ceux du cardinal secrétaire d'Etat, de nombreuses audiences. Sa salle à manger était formée par la pièce d'angle qui est au-dessus de l'antichambre secrète et a quatre fenêtres orientées suivant deux angles différents. De cette pièce on passait à une autre plus petite, correspondant à la salle du trône, et dont le pape avait fait son cabinet de travail; puis après, et de même grandeur, une autre pièce lui servait de chambre à coucher. La hauteur de plafond de cette série d'appartements est bien moins considérable que celle des appartements de réception, aussi ces pièces sont relativement basses; et comme de plus elles sont étroites, il s'ensuivait qu'y passer les chaudes journées de l'été était particulièrement pénible. On a abattu des cloisons intérieures pour unir ensemble deux ou trois de ces pièces et en faire un local plus vaste; on a remplacé les parquets en briques, toujours poussiéreux, par d'autres en bois, plus hygiéniques et plus chauds en hiver. Puis on a changé les tapisseries, et le mobilier que l'on a rendus plus convenables. Le pape en effet avait pris les appartements du secrétaire d'Etat avec son mobilier qui appartenait au palais pontifical; or ce mobilier était plutôt modeste, et il suffisait d'entrer dans la salle à manger pontificale pour s'en apercevoir. Désormais ces pièces ont reçu

nis; du 13

Théophile

id (Barn-

(Gentilly).

rèse (Eau-

J. S.

U

re 1911.

ais' augure

ise avaient

a heureuse-

er l'Eglise

er, ce genre

ne peut ja-

Il faut du

èsent lour-

'est bien de

, si tant est